



SOCIETE ROYALE DE TIR DE CHARLEROI

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF - Affiliée à l'URSTB-f sous le n° 7-16

Courriel : srtc@hotmail.be

DEMANDE D'AFFILIATION

Cotisation

La cotisation est valable du **1^{er} janvier au 31 décembre** de l'année en cours. Elle est fixée à : **152 €**.
Le montant comprend la cotisation à la SRTC ; l'affiliation à l'URSTB-f ; les frais administratifs.

Si vous optez pour la licence de tireur sportif provisoire, un surplus de **15 €** est à ajouter au montant de la cotisation.
La demande de licence de tireur sportif est indispensable si vous ne possédez pas d'arme. Elle est facultative pour les détenteurs d'une arme en modèle 4.

Les candidats affiliés à l'URSTB-f dans un autre club, doivent fournir une copie de leur carte d'affiliation de l'année en cours. La somme de 35 € sera déduite de la cotisation d'inscription.

Tout nouveau membre qui s'inscrit **après le 30 juin**, le montant à payer est fixé à **101 €** (cotisation valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours) + **15 €** si LTS provisoire.

Le demandeur qui a suspendu son affiliation pendant un an, sera exempté de l'écolage. En ce qui concerne les autres formalités, celles-ci restent d'application.

La cotisation vous donne droit :

1. au badge de membre adhérent S.R.T.C. (Le badge est obligatoire et doit être porté de manière visible) ;
2. à l'accès aux installations de tir de la S.R.T.C. : Farciennes, Solre-sur-Sambre et Flawinne-Ronet ;
3. à la carte d'assurance émise par l'URSTB-f ;
4. à l'abonnement à la revue TIR éditée par l'URSTB-f.

Dépôt de votre demande

Votre formulaire d'affiliation dûment complété et signé, ainsi que les documents à joindre à votre demande seront remis **obligatoirement** au permanent administratif, présent au :

- **stand de Farciennes** : tous les mardis de 17 à 19h30
le 1^{er} samedi et le 3^{ème} dimanche du mois de 9h00 à 12h00
- **stand de Solre** : le 1^{er} samedi et 3^{ème} dimanche du mois de 10 à 12h00.

Toute demande incomplète ne sera pas acceptée.

Le conseil d'administration est souverain dans les décisions d'admission et n'a pas à justifier le motif du rejet d'une candidature.

Dès que toutes les formalités seront remplies et le montant de la cotisation versé, un délai d'environ 30 jours est nécessaire pour recevoir vos documents d'accès au stand.

La carte d'affiliation à l'URSTBF devra toujours être en votre possession et présentée à toute demande d'un directeur de tir ou de tout membre du conseil d'administration.

Epreuve de sécurité et de manipulation des armes

Tout nouveau membre doit se présenter à une **épreuve obligatoire** portant sur la sécurité, la manipulation des armes et la réglementation avant son affiliation définitive (mesures de sécurité consultables sur ce site). L'attestation (*mauve pour Farciennes et vert pour Solre*) vous sera remise par l'instructeur lors des séances organisées :

Stand de Farciennes : **M. Jean-Marie DESWYSEN**, le **mardi à 17h00 à 20h00** - GSM : 0478/923.734

Stand de Solre-sur-Sambre : **M. Guy CARPENTIER** (sur rendez-vous) - GSM : 0496/541.441



Règlement

Le membre s'engage à respecter le **Règlement d'ordre intérieur** affiché aux valves des stands de tir et disponible sur notre site web <http://www.srtc.be>, ainsi que les directives des Directeurs de Tir.

Tout membre qui volontairement, ne respecte pas les consignes qui lui sont données ou détruit le matériel mis à sa disposition se verra exclure **SANS APPEL** de la S.R.T.C.

Le Conseil d'administration

Ecole de tir à air : rue Sifride Demoulin 39 à 6240 Farciennes – Tél : 071/39.27.32

Le tir peut se pratiquer dès l'âge de 8 ans. Tous les tirs s'effectuent à 10 mètres avec des armes à air comprimé.

Jour et heure d'ouverture : tous les mercredis de 14 à 16h00.

Cotisation annuelle : 30 €

Stand de Farciennes : rue Sifride Demoulin 39 à 6240 Farciennes – Tél : 071/39.27.32

Jours et heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi : de 18 à 21h00
- Samedi : de 9 à 17h00
- Dimanche : de 9 à 12h00 et de 14 à 17h00

Armes et calibres autorisés :

- Armes de poing : du 22 Lr au 45 ACP
- Armes d'épaules : 22 Lr uniquement

Permanence :

- Tous les mardis de 17 à 19h30
- Le 1^{er} samedi et le 3^{ème} dimanche du mois de 9 à 12h00

Stand de Solre-sur-Sambre : Espace Européen d'Entreprises 25 à 6560 Solre-sur-Sambre – Tél : 071/55.44.48

Jours et heures d'ouverture :

- Mercredi et jeudi : de 16 à 20h00
- Samedi : de 9 à 12h00 et de 14 à 18h00
- Dimanche : de 9 à 12h00

Armes et calibres autorisés :

- Armes de poing : du 22 Lr au 45 ACP
- Armes d'épaules : 22 au 45-70
- Armes à canon lisse : 12, 16, 20 – Brenneke uniquement.

Permanence :

- Le samedi de 10 à 12h00
- Le 3^{ème} dimanche du mois de 10 à 12h00

Stand Militaire de Ronet-Flawinne : Ruelle du Tir 1 à 5020 Flawinne-Ronet

Jours et heures d'ouverture :

Les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois de 18 à 21h00. **S'inscrire au préalable auprès du responsable du stand**

GSM : 0483/393.565 - 0474/208.660

Armes et calibres autorisés : Armes longues à canon rayé, calibre 8mm maximum.



SOCIETE ROYALE DE TIR DE CHARLEROI

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affiliée à l'URSTB-F sous le n° 7-16

Formulaire d'inscription

NOM PRENOM

RUE N°

LOCALITE CODE POSTAL

NATIONALITE REGISTRE NATIONAL

LIEU ET DATE DE NAISSANCE

ETAT CIVIL NOM et PRENOM DU CONJOINT

PROFESSION

E-MAIL

TELEPHONE GSM

Sollicite mon admission comme membre adhérent à la Société Royale de Tir de Charleroi.

Je déclare exonérer complètement la Société et les membres de son Conseil d'Administration de la responsabilité de tout accident commis par la faute, à un autre membre, à l'occasion de mes participations aux séances de tir.

Si vous êtes connu par un membre de la S.R.T.C., veuillez indiquer ci-dessous son nom

NOM, Prénom :

Documents à joindre impérativement à votre demande :

1. **Une photo type carte d'identité** (inscrire nom et prénom au verso). Pas de photo scannée ni de photocopie.
2. **Une photocopie recto verso de votre carte d'identité.**
3. **Un extrait de casier judiciaire ORIGINAL récent (mois de 3 mois).**
4. **Le certificat médical établi sur carte jaune Union Royale des Sociétés de Tir à faire remplir par votre médecin.**
5. **Copie d'une détention si vous êtes en possession d'une arme.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et m'engage à le respecter.
J'ai lu et j'ai compris la déclaration de Vie Privée de la SRTC.

Je m'engage à passer l'épreuve de tir et de manipulation d'arme avec le responsable désigné par le Conseil d'administration (voir Epreuve de sécurité et de manipulation d'armes)).

Fait à, le

(veuillez écrire manuellement, lu et approuvé, suivi de votre signature).

Signature :